

Atelier du 16 Octobre 2017

Réouverture de chemins de randonnée sur Blanot

dans le cadre du

« vivre et agir ensemble »

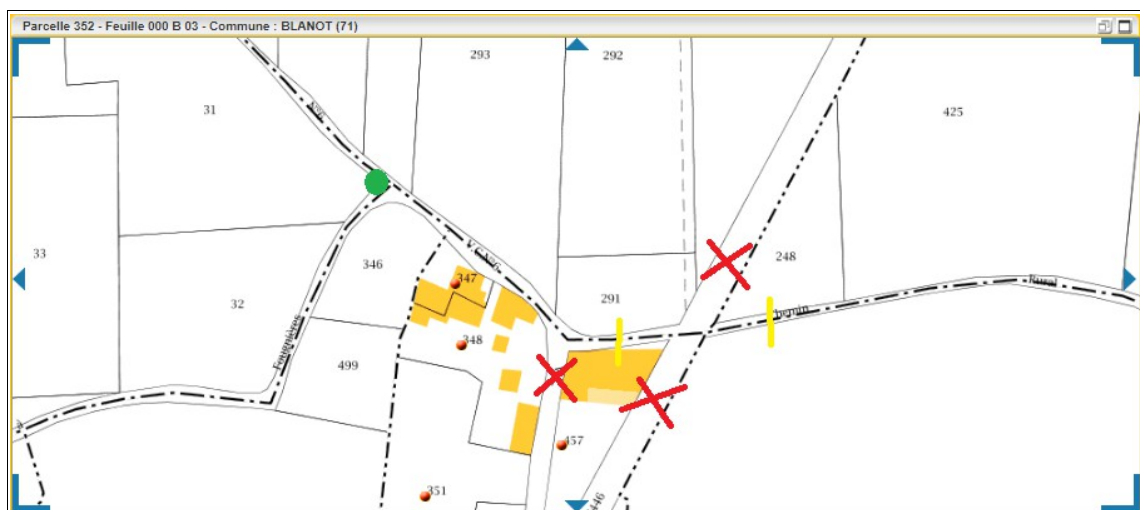
Personnes présentes : C. Hardy (CH) et Lionel (L), F. Guirlin (FG), F. Jacquet (FJ),
D. et D. Padley (DP)

Objet : Retour sur atelier piloté par FG relatif aux « Chemins de Randonnée » visant à réhabiliter certains tronçons chemins tombés en désuétude, voire effacés sur Fougnières, Nouville, Vivier et le Bourg

1. Fougnières

- ◆ Le « Chemin des teppes »
Ce chemin appartient à une des petites randonnées (PR) signalées par un balisage jaune sur Blanot. Il était initialement obstrué fin 2016, lorsque nous avons fait un point sur les accès à réhabiliter. Nous avons pu constater qu'il était désormais accessible aux marcheurs. Quelques points d'amélioration cependant.

S'il est bien indiqué par un poteau à la sortie du « Chemin du Mazelet » et au croisement de la voie communale (VC) 6 (figuré par un point vert sur l'extrait de cadastre ci-dessous), il manque une croix jaune sur la VC 6 qui rejoint la D446 entre les parcelles 000 0B 348 et 457 et sur la D446 elle-même (croix rouge sur l'extrait cadastre ci-dessous). Il manque également un trait jaune sur la section du VC entre les parcelles 000 0B 457 et 291 et à l'entrée du chemin rural (CR) 20.



Pas de balisage à la sortie du chemin qui rejoint la VC 11, à l'emplacement de l'aire de stationnement sise sur la parcelle communale 000 0B 491 mise à la disposition des habitants cette année pour désengorger les abords du lavoir notamment. Sur le plan ci-dessous, figurent les éléments de balisage déficients. L'ajout d'un poteau indiquant la séparation des directions « Bois des brosses » et « teppes » serait utile entre les parcelles 000 0B 229 et 63. Le VC 21 au niveau du château d'eau demande un balisage particulier.



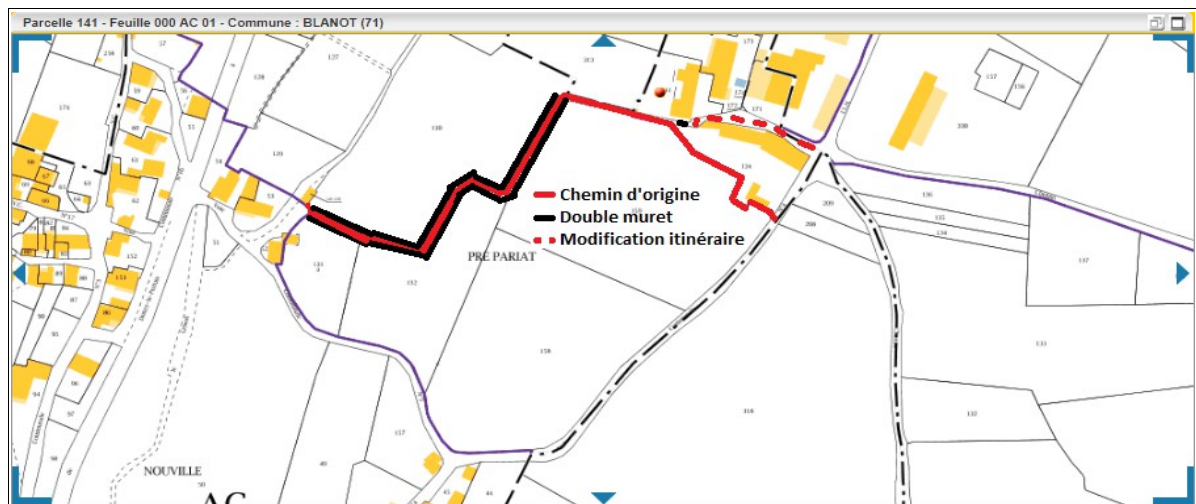
- ◆ Etape suivante – Prendre contact avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) pour évaluer ce qu'elles est en mesure de réaliser et notre reste à charge - FG

2. Nouville - « Chemin de la Fontaine »

Ce chemin rural qui menait du Voisinet au lavoir en sinuant à travers le pré Pariat, protégé par 2 murets parallèles, est aujourd'hui envahi par des broussailles mais est toujours repérable.

Sa réhabilitation permettrait de poursuivre la descente du Mont-St-Romain sans passer par la VC 4 et éviterait un aller-retour à la VC 5 pour admirer le site.

Il passait initialement entre les parcelles 000 AC 134 et 159. Il serait peut-être plus intéressant de le faire passer entre les parcelles 000 AC 171/172 et 134, ce qui le ferait passer par la menuiserie pour rejoindre le tracé à la pointe de la 000 AC 134 jouxtant la parcelle 000 AC 141.



- ◆ Etape suivante – Evaluer la charge de travail représentée par la remise en état du chemin et son entretien – Groupe Si, judicieux, prendre la température auprès des personnes propriétaires des zones impactées par une remise en service de ce chemin et son éventuelle déviation - FG

3. Vivier – Récupération du « chemin de la musette » dans la continuation du « chemin du Roc de Balancien » annexé par les parcelles 000 OF 195/186/196/266/202 pour éviter de passer par le chemin de desserte actuel, trop escarpé et difficilement praticable par des personnes âgées ou fatiguées.

Le tracé reste tout à fait lisible au sol. Demanderait à être protégé afin que les animaux en pâture ne s'échappent pas et que les promeneurs ne soient pas en danger.

- ◆ Etape suivante – Contacter le ou les propriétaires concerné(s) - FG

4. Le Bourg – Le projet de réouverture de 2 chemins menant au « faitral » n'a pas pu être réalisé

- ◆ Etape suivante – se rendre sur les lieux – Groupe

Parallèlement, il a été évoqué la possibilité de créer des itinéraires de randonnée autour de Blanot. Ceci, ne dépend pas de l'aménagement mais est considéré comme méritant d'être poursuivi par les membres du groupe présents à l'atelier.

CH et L se proposent d'effectuer les prises de mesures (distances, dénivelés + et -, cartographie ...).

Ce serait l'occasion de découvrir ou de redécouvrir ensemble notre village et ses alentours.

Prochaine action : 7 novembre – Objectif : Repérer 2 chemins qui ne sont plus accessibles au bourg qui pourra se poursuivre par une rando pour ceux qui sont partants.